

Nom : \_\_\_\_\_

# Intérimaires, vos missions en toute **SÉCURITÉ**



**- CPNSST -**

*Commission Paritaire Nationale  
de Santé et de Sécurité au Travail*

# SOMMAIRE

■ Introduction.....	p. 1
■ Le suivi médical.....	p. 2
■ L'accueil sécurité .....	p. 3
■ La tenue de travail.....	p. 4
■ Les équipements de protection individuelle .....	p. 6
■ Les protections collectives .....	p. 10
■ La circulation des piétons.....	p. 12
■ La manutention manuelle .....	p. 14
■ Les chariots automoteurs.....	p. 18
■ Les transpalettes électriques .....	p. 20
■ L'électricité .....	p. 22
■ L'utilisation des outils, des machines .....	p. 24
■ Le rangement et la propreté .....	p. 26
■ Les symboles des produits dangereux .....	p. 28
■ La signalisation réglementaire .....	p. 30
■ Le respect des consignes de sécurité.....	p. 32
■ La conduite à tenir en cas d'incendie.....	p. 34
■ La conduite à tenir en cas d'accident .....	p. 36
■ Les déclarations d'accident du travail.....	p. 38
■ Le droit de retrait et le droit d'alerte .....	p. 39
■ Conclusion.....	p. 40

# **VOTRE SECURITE AVANT TOUT !**

Travailler dans une entreprise que l'on ne connaît pas, peut présenter des risques...

**Pour que votre mission se déroule dans de bonnes conditions de sécurité, vous devez connaître et appliquer les règles de sécurité contenues dans ce livret.**

**Votre agence de travail temporaire attache une grande importance à votre sécurité et à votre santé... N'hésitez pas à lui demander conseil.**

**Il en est de même pour l'entreprise qui vous accueille. En cas de besoin, rapprochez-vous de son responsable sécurité ou de l'un des membres de son CHSCT.**

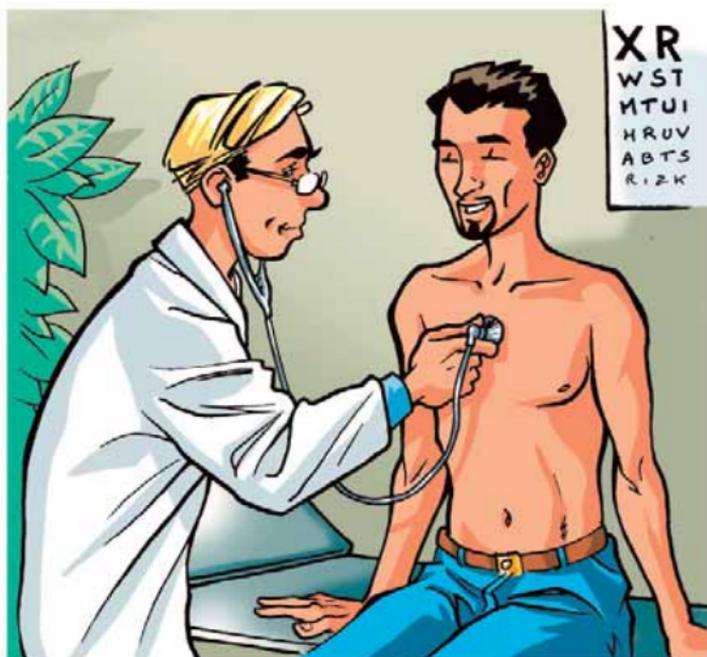
***En tout état de cause, vous avez le droit et le devoir de vous retirer d'une situation dangereuse.***



***Lisez ce livret avec la plus grande attention et bonne mission !***

## LE SUIVI MEDICAL

Lorsque vous acceptez une mission, **vous devez obligatoirement vous rendre à la visite médicale** pour laquelle votre agence vous a convoqué.



Cette visite médicale est importante pour votre santé et votre sécurité.

# L'ACCUEIL SECURITE

Lors de votre arrivée dans l'entreprise, vous devez être accueilli par un ou plusieurs responsables qui vous présenteront les principaux risques et les règles à suivre pour effectuer votre travail en toute sécurité.



**Posez des questions** afin de bien connaître les consignes de sécurité propres à l'entreprise :

- Conditions d'accès et de circulation.
- Consignes propres au poste de travail que vous allez occuper.
- Attitude à adopter en cas d'accident, d'incendie ou d'évacuation.



**Ne portez pas de vêtements flottants :**  
écharpe, chemise ou blouse ouverte,  
vêtements amples



**Attachez vos cheveux** s'ils sont longs...

**... et évitez les bijoux :** bagues, bracelets, colliers  
qui pourraient provoquer un accident, surtout si vous  
travaillez sur des machines ou si vous utilisez  
des outils tournants.



**Pendant votre mission, votre tenue doit être :**

- **propre**
- **correcte**
- **adaptée à votre travail.**



**Certaines entreprises vous fournissent une tenue de travail lors de votre arrivée :**

**vous devez obligatoirement la porter.**



## LES EQUIPEMENTS DE



En fonction des risques de votre poste de travail, l'agence ou l'entreprise qui vous accueille **peut vous remettre des équipements de protection individuelle**. Vous avez alors l'obligation de les porter.



# PROTECTION INDIVIDUELLE



*N'hésitez pas à les réclamer et portez-les.*



**LE CASQUE**



**LES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ**

**PROTEGEZ-VOUS**

# LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION



Pour certains postes de travail présentant des risques particuliers, l'entreprise qui vous accueille ***vous fournira et vous demandera de porter des équipements de protection individuelle spécifiques.***



## Lunettes de sécurité

lorsqu'il y a des risques de projection dans les yeux :

- . particules solides
- . particules en fusion
- . produits dangereux



## Gants

lorsqu'il y a des risques de coupure, brûlure, piqûre, choc, écrasement, pincement, infection...



## Protection antibruit

dans les zones bruyantes pouvant entraîner une surdité.

## INDIVIDUELLE SPÉCIFIQUES



*Portez-les, ils assurent votre sécurité et protègent votre santé !*

### Visière

lorsqu'il y a des risques de projection de particules sur le visage ou lorsque vous manipulez des produits dangereux.



### Harnais de sécurité

pour travailler en hauteur ou dans les zones dangereuses.



### Masque antipoussière

lorsque vous effectuez des travaux dégageant des poussières.



### Masque de sécurité

en présence de vapeurs ou de gaz dangereux (toxiques, nocifs, irritants ou corrosifs).



### Calot ou charlotte

dans les industries agro-alimentaires, cosmétiques, pharmaceutiques, électroniques...



ADAPTEES AUX RISQUES

# LES PROTECTIONS C



*Assurez-vous de leur présence et de leur fonctionnement.*





**Ne démontez  
jamais une  
protection  
collective,**  
vous mettriez  
en danger votre vie  
ou celle de vos  
collègues  
de travail.



**Ne franchissez  
jamais un  
balisage,**  
contournez-le  
même si cela  
vous oblige à  
faire un détour.





## V DES PIETONS



Soyez très attentif  
lors de vos  
déplacements.

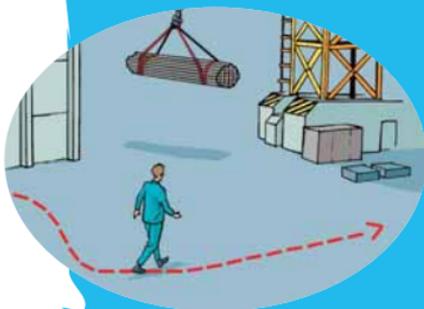
***Circulez  
calmement  
sans courir.***



Eloignez-vous  
de tout engin  
qui circule  
ou manœuvre.



Ne passez  
jamais sous  
une charge.



## S RAMPES DANS LES ESCALIERS !

# LA MANUTENTION



## LA MAUVAISE POSITION...

Dos rond, jambes raides



- Vous risquez :
- une lombalgie
  - une sciatique
  - une hernie discale

**...DETRUIT VOTRE DOS**



## LA BONNE POSITION...

1- Placez-vous  
au plus près  
de la charge.

2- Pliez  
les jambes  
en gardant  
le dos droit.

3- Soulevez  
la charge à l'aide  
des muscles  
de vos jambes.



**...PROTEGE EFFICACEMENT  
VOTRE COLONNE VERTEBRALE**

## LA MANUTENTION



Évitez de soulever inutilement des charges.  
Utilisez systématiquement les moyens de manutention  
mis à votre disposition par l'entreprise :



# MANUELLE



Si nécessaire, portez des gants afin de ne pas vous blesser aux mains et surtout ***faites-vous aider*** si la charge est lourde ou encombrante.



# LES CHARIOTS



Pour pouvoir conduire un chariot automoteur, vous  
et posséder une **autorisation de conduite**

## Rappel aux caristes :

- Avant toute utilisation, vérifier que votre engin est en bon état.
- Roulez toujours fourches basses.
- Si la charge que vous transportez masque votre visibilité : roulez en marche arrière.



# AUTOMOTEURS



devez impérativement avoir suivi une **formation adaptée** délivrée par l'entreprise utilisatrice.

- Respectez les sens de circulation et les panneaux de signalisation.

- Aux intersections :

- ralentissez
- klaxonnez
- soyez attentif aux piétons.



**PERSONNE SUR VOTRE ENGIN !**

## LES TRANSPALETTES



Apparemment faciles à utiliser, les transpalettes électriques sont pourtant des *engins dangereux...*



# ELECTRIQUES



***Conduisez le transpalette par l'avant  
en vous plaçant nettement sur le côté.***

**Dans les endroits  
exigus, ne vous placez  
jamais face à l'engin,  
mettez-vous sur le  
côté.**

***Si vous voulez  
stopper  
l'engin,  
lâchez  
le manche.***

**Ne montez  
jamais sur  
un transpalette.**



**TRANSPALETTE AVANT UTILISATION !**

# L'ELECTRICITE



**ATTENTION : RISQUE MORTEL !**



**L'ELECTRICITE NE SE VOIT PAS,**

# L'ELECTRICITE



Prévenez immédiatement  
votre responsable pour  
**faire réparer**  
**toute prise,**  
**tout câble**  
**électrique**  
**détérioré.**



Seul le personnel  
compétent et **habilité**  
par l'entreprise utilisatrice  
peut intervenir sur  
un équipement  
électrique.  
Il a reçu une  
formation et  
connaît les  
précautions  
à prendre.



**MAIS ELLE EST TRES DANGEREUSE !**

# L'UTILISATION DES OUTILS,



**Avant chaque utilisation d'outils électriques  
ou pneumatiques :**



**Vérifiez le bon état  
des câbles.**

**Assurez-vous  
que toutes  
les sécurités  
sont en place  
et fonctionnent.**



**Portez les  
équipements  
de protection  
individuelle  
nécessaires.**

**Respectez  
le mode  
opérateur d'utilisation.**

# DES MACHINES



*Pour travailler en sécurité sur une machine,  
respectez 2 règles essentielles :*

Assurez-vous que les  
**carters et les  
sécurités** sont  
bien en place  
et en état de  
fonctionnement.



*Avant toute intervention  
dans la machine :*  
**arrêtez-la**  
au pupitre  
de commande.



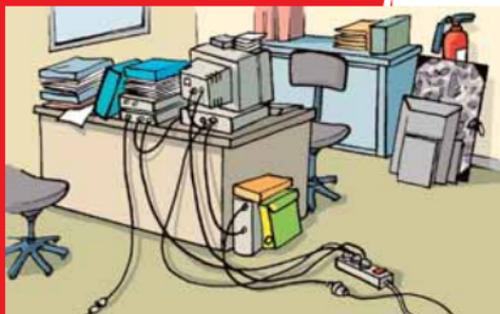
**EN CAS D'ACCIDENT  
OU DE RISQUE D'ACCIDENT,  
APPUYEZ SUR L'ARRÊT D'URGENCE**



# LE RANGEMENT



**DESORDRE = ACCIDENTS !**



## ET LA PROPRETE



Respectez les emplacements prévus pour **ranger** votre matériel.

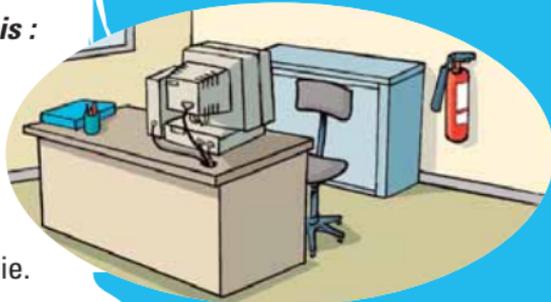


**Nettoyez** régulièrement votre poste de travail et évacuez les déchets au fur et à mesure.



**N'encombrez jamais :**

- les zones de circulation
- les issues de secours
- le matériel incendie.



# LES SYMBOLES DES P

Apprenez à reconnaître les produits da



## Anciens symboles

PIQUE



FLAMBE



RONGE



EXPLOSE



EMPOISONNE



FAIT  
FLAMBER



TUE

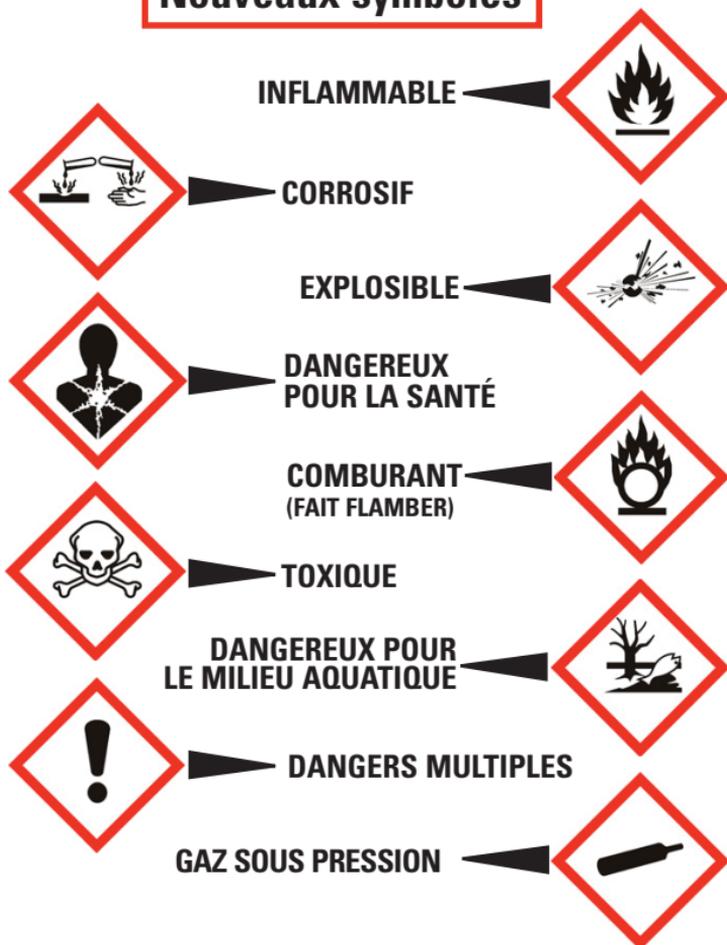
DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT



# S **PRODUITS DANGEREUX**

ts dangereux grâce à leurs symboles...

## Nouveaux symboles



**LISEZ AVEC ATTENTION  
S PRODUITS DANGEREUX !**

# LA SIGNALISATION

## SIGNIFICATION DES COULEURS



PANNEAU JAUNE  
=  
AVERTISSEMENT  
DE DANGER



PANNEAU BLEU  
=  
OBLIGATION



PANNEAU ROUGE  
=  
INTERDICTION

# REGLEMENTAIRE

## EXEMPLES



**PASSAGE  
DE CHARIOTS  
ÉLEVATEURS**



**PRÉSENCE  
DE COURANT  
ÉLECTRIQUE**



**CHUTE DE  
CHARGES  
POSSIBLE**



**ARRÊT  
OBLIGATOIRE  
AVANT  
INTERVENTION**



**INTERVENTION  
EN MARCHÉ  
INTERDITE**

## LE RESPECT DES

Afin d'effectuer votre mission en toute sécurité, vous devez **respecter le règlement intérieur et les consignes particulières de sécurité de l'entreprise** dans laquelle vous êtes détaché.

Ces consignes peuvent se présenter sous différentes formes :

### CONSIGNES GENERALES AFFICHEES



### PANNEAUX DE SIGNALISATION



# **S CONSIGNES DE SECURITE**



**FICHES DE POSTE  
SUR LA MACHINE**

**MODES  
OPERATOIRES**



**CONSIGNES  
COMMUNIQUEES  
ORALEMENT PAR  
VOTRE RESPONSABLE**

Elles ont été mises en place pour assurer votre protection et préserver votre santé.

**RESPECTEZ-LES STRICTEMENT, VOTRE  
RESPONSABILITÉ PEUT ÊTRE ENGAGÉE.**

# LA CONDUITE A TENIR

***Si vous êtes témoin d'un départ de feu, agissez rapidement et efficacement :***

## **1 ALERTEZ**

en prévenant immédiatement un responsable de l'entreprise qui appellera les secours.



## **2 INTERVENEZ**

à l'aide des extincteurs à votre disposition. Seulement si vous vous en sentez capable et si les flammes et les fumées ne sont pas trop importantes.



# EN CAS D'INCENDIE

## 3 EVACUEZ

sur l'ordre d'évacuation  
et rendez vous au point de rassemblement.



## 4 REPONDEZ A L'APPEL

Un responsable fera  
l'appel afin de  
vérifier que tout  
le personnel a  
bien évacué les  
lieux dangereux.



**RISQUES POUR VOTRE VIE !**

**Si vous êtes témoin d'un accident, gardez votre calme et ayez les bons réflexes :**

## 1 PROTEGEZ

vous-même, l'entourage et la victime afin d'éviter toute aggravation de l'accident.



## 2 ALERTEZ

en prévenant un responsable ou un secouriste de l'entreprise.



# R EN CAS D'ACCIDENT

## 3 RASSUREZ

la victime et couvrez-la en attendant les secours.

Si vous êtes secouriste, pratiquez les gestes élémentaires de survie.



## 4 GUIDEZ

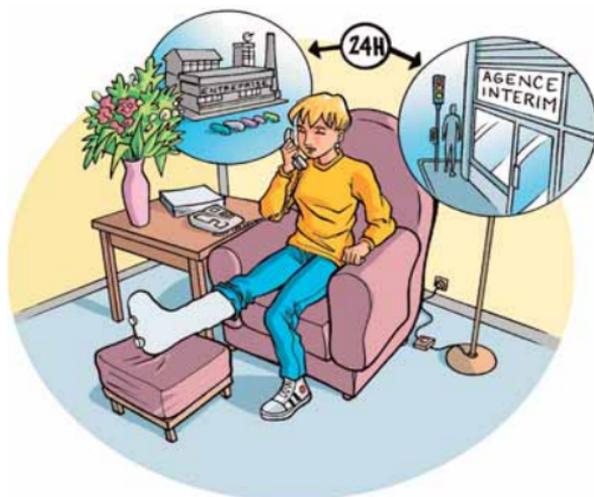
les secours sur le lieu de l'accident et restez à leur disposition.



# S UN BLESSE AU SOL !

## LES DECLARATIONS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Si vous êtes victime d'un accident pendant votre mission, vous devez obligatoirement **prévenir, au plus tard dans les 24 heures**, l'entreprise utilisatrice où vous travaillez **et** votre agence de travail temporaire.



**ACCIDENT DU TRAVAIL : besoin d'aide ?**

**AT services : 0811 555 828**

**Des solutions d'urgence en cas d'accident du travail.**  
Prix d'un appel local

**AT services (service du FASTT)** est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 pour vous apporter conseils et solutions de proximité. Une cellule de soutien psychologique peut être mise en oeuvre en cas d'accident du travail grave ou de décès.

## LE DROIT DE RETRAIT ET LE DROIT D'ALERTE

Si, au cours de votre travail, vous vous retrouvez dans une situation présentant un **risque grave et imminent** pour votre vie ou votre santé, vous pouvez exercer :

### LE DROIT DE RETRAIT

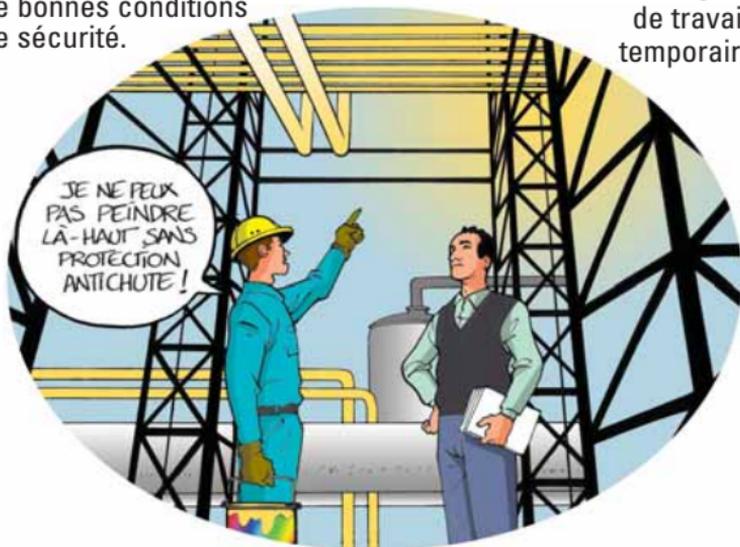
*Vous avez le droit et le devoir de vous retirer de la situation dangereuse dès lors que vous ne créez pas un danger grave pour une autre personne.*

*Prévenez immédiatement votre responsable sur votre lieu de travail, il prendra les mesures nécessaires pour rétablir de bonnes conditions de sécurité.*

### LE DROIT D'ALERTE

*Vous pouvez également vous adresser directement au responsable sécurité ou à un membre du CHSCT de l'entreprise utilisatrice. Ils vous aideront à exercer votre droit d'alerte.*

Prévenez  
votre agence  
de travail  
temporaire.



**Rien ne justifie que vous risquiez votre vie au travail  
ou que vous mettiez celle des autres en danger !**

## **CONCLUSION**

Ce livret vous a présenté les consignes générales de sécurité à connaître et à appliquer pendant votre mission.

Cependant, certaines entreprises présentent des risques spécifiques qui n'ont pas été abordés ici. Vous devez alors respecter rigoureusement les consignes particulières de l'entreprise qui vous auront été communiquées à votre arrivée.

***Si, au cours de votre mission,  
vous rencontrez un problème  
ou vous vous posez une question,  
adressez-vous à votre chef direct  
ou à un membre du CHSCT de l'entreprise  
qui vous indiquera la marche à suivre  
pour travailler en sécurité.***

Signalez-le également à votre agence.

***Et n'oubliez pas...  
VOTRE SÉCURITÉ AVANT TOUT.***

## Coordonnées utiles :

**Site internet :** [www.informationsintérimaires.org](http://www.informationsintérimaires.org)

### FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire)

Des avantages réservés aux intérimaires (logement, crédit, aide au permis de conduire...) et un service d'assistantes sociales.

☎ 0 800 28 08 28

**Site internet :** [www.fastt.org](http://www.fastt.org)

### REUNICA : Prévoyance / Retraite

☎ 0825 12 50 50 ou 0811 55 58 28 (AT Services)

**Site internet :** [www.reunica.com](http://www.reunica.com)

### FAF-TT

(Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire)

☎ 0811 650 653

**Site internet :** [www.faftt.fr](http://www.faftt.fr)

### INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

Téléchargement d'un CD-ROM "Mission intérim 3D"

(4 univers proposés : BTP, nettoyage industriel, collecte des déchets et plateformes logistiques).

**Site internet :** [www.inrs.fr/im3d](http://www.inrs.fr/im3d)

## Numéros d'urgence :

Numéro européen d'urgence : 112

Pompiers : 18

SAMU : 15

SAMU social : 115

## Membres de la CPNSST :

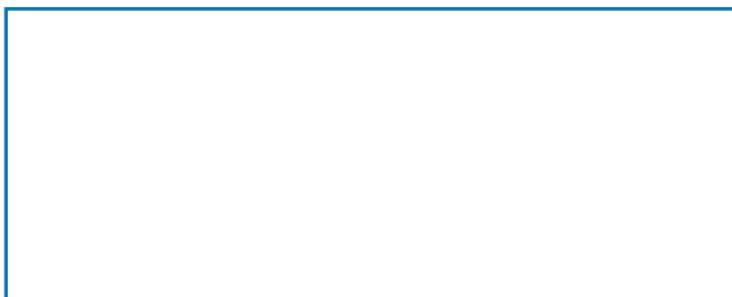
(Commission Paritaire Nationale de Santé et de Sécurité au Travail)



F.N.E.C.S.



***VOTRE AGENCE***



***VOUS SOUHAITE UNE  
BONNE MISSION...***



***... EN SÉCURITÉ***